

# La maltraitance est inacceptable!

La maltraitance des personnes âgées peut se transposer en une attitude, une parole, un geste de manière isolé ou répété. Elle peut aussi se manifester dans l'absence d'intervention appropriée, malgré une relation de confiance. Dans toutes les situations, cela risque de causer un préjudice ou un sentiment de détresse chez l'aîné victime de maltraitance.

Les situations de maltraitance vécues par une personne aînée peuvent être de sept types :

## **Maltraitance psychologique :**

manipulation, humiliation, menaces verbales

## **Maltraitance physique :**

brutalité, alimentation forcée, privation des conditions raisonnables de confort, sécurité ou en lien avec le logement

## **Maltraitance sexuelle :**

attitudes et propos suggestifs et inappropriés, comportements exhibitionnistes, attouchements indésirés, agressions à caractère sexuel, privation d'intimité

## **Maltraitance matérielle ou financière :**

pression à modifier un testament, le détournement de fonds ou de biens

## **Violation des droits :**

mésinformation, déni du droit de choisir, imposition d'un traitement médical

## **Maltraitance organisationnelle :**

pratiques organisationnelles qui excluent les personnes aînées des prises de décision qui les concernent, offre de soins ou de services inadaptée aux besoins de la personne

## **Âgisme :**

préjugés, infantilisation, mépris face aux compétences et savoirs de l'aîné

Les conséquences de la maltraitance envers une personne aînée peuvent être ressenties de diverses façons, y compris à court terme, donc au moment où survient la maltraitance, peu après ou à long terme. Le bien-être global de la personne aînée peut ainsi être compromis sur une période prolongée, et ce, même si la source de maltraitance est rompue.

Les personnes aînées victimes de maltraitance peuvent laisser transparaître des effets tels que :

- Vivre de l'isolement, paraître en dépression ou ressentir de la tristesse
- Avoir un moral bas, être et sembler malheureux
- Devenir solitaire, éprouver de la méfiance envers autrui
- Vivre un bouleversement au niveau des saines habitudes de vie
- Laisser supposer une chute suspecte, un manque d'hygiène soudain
- Développer des problèmes de sommeil, être plus agité qu'à l'habitude
- Éprouver de la difficulté à effectuer des activités quotidiennes
- Subitement manquer d'argent pour les dépenses courantes
- Vivre des séquelles physiques temporaires ou permanentes

## **Que faire si vous êtes victime ou témoin de maltraitance ?**



Parlez-en à une personne de confiance (famille, ami, intervenant, infirmière, comité des usagers ou de résidents, etc.)



Téléphonnez à la Ligne Aide Abus Aînés au : 1-888 489-2287



En cas de situation de maltraitance présentant un risque sérieux de mort ou de blessure grave et sentiment d'urgence, appelez le 911

« Parlons, Soutenons, Aimons, Agissons, Dénonçons »